

**Procès-verbal
de l'AGA de l'APELN
tenue le 11 août 2019 à 9 h au
Centre récréatif Aimélaquois de Saint-Aimé-des-Lacs**

1 - Un mot de bienvenue est adressé par Louise Fortier, présidente, et elle présente les invité.e.s qui sont Mesdames Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs et Monique Gravel, conseillère, Messieurs Marc-André Lussier, Cajetan Guay et Gilles Goudreault, conseillers, ensuite les membres du CA sont présentés : Marie-Andrée Savard, vice-présidente; Jean-François Laberge, trésorier; Claude Jutras, secrétaire; Michel Fortin, Sylvain Gagnon, Nicolas Laflamme et Sylvain Gélinas, tous administrateurs et elle rappelle la mission de l'Association devant une assemblée de 47 représentants de propriétaires pour un total de 59 membres.

2 - Claude Jutras présente l'ordre du jour et prend note des points ajoutés au divers. Il est proposé par Claude Lemelin que l'ordre du jour soit accepté.

3 - Claude Jutras fait lecture du procès-verbal de l'AGA de 2018. Il est proposé par Jean Giroux que le PV de l'AGA du 12 août 2018 soit accepté.

4 - Jean-François Laberge présente les états financiers au 31 mars 2019 :

Revenu de 13 240 \$

Charges de 2 735 \$

Solde au début de 40 844 \$

Solde à la fin de 51 349 \$

Il est proposé par Jean-Louis Côté que les états financiers soient acceptés.

5 - Rapport des vérificateurs :

Michel D'Amours présente le rapport conjointement avec Simon Lapointe. Il est proposé par Denise Angers que le rapport des vérificateurs soit accepté.

6 - Rapport de la présidente sur les activités 2018-2019 :

Elle décrit les nombreuses rencontres que le conseil d'administration a eues avec l'OBV-CM, la municipalité et la MRC concernant les projets en cours. Le texte est en annexe et aussi sur le site Web.

7- Michel Fortin explique la nouvelle carte de navigation, entre autres la zone profonde destinée aux bateaux à vagues pour la pratique du surf et de la planche, les zones au sud de 200 mètres et au nord de 100 mètres, délimitées afin de préserver la sécurité, d'éviter l'érosion des berges et d'empêcher le brassage des sédiments. Il rappelle qu'il faut éviter de naviguer même à basse vitesse entre le rivage et les bouées pour toutes ces raisons.

Jeanne Piette, biologiste à l'OBV-CM, explique le projet en cours conjointement avec l'OBV-CM, le MAPAQ et l'APELN concernant la caractérisation des tributaires en zone agricole. La contribution de l'Association est de 15 000 \$ sur trois années pour un projet de plus de 50 000 \$. Un autre projet est aussi en marche pour vérifier l'impact de la navigation, que ce soit en période achalandée et en période plus calme. La contribution de l'APELN est de 2 000 \$.

8 - Marie-Andrée Savard résume le rapport des tests d'eau de 2018 du Réseau de surveillance volontaire des lacs. Les résultats sont semblables à ceux des années passées. Les résultats sont déposés sur le site Web. Elle explique que l'Association fait

toujours partie de ce réseau pour les tests et qu'ils sont faits en 2019 pour lesquels les résultats viendront l'an prochain.

9 - Louise mentionne que les textes du site Internet doivent être révisés. Elle demande donc que des volontaires se manifestent pour donner un coup de main. Elle souligne que tous les procès-verbaux des dernières années y sont affichés. Une page Facebook existe aussi pour les commentaires et les questions.

10 - Élections des administrateurs :

Il est proposé par Mireille Bouchard que Nicolas Laflamme soit président d'élection et que Sylvain Gélinas en soit le secrétaire.

Diane Allaire accepte par procuration déposée selon les statuts et règlements.

Rock Boulianne propose Jean-François Laberge, celui-ci refuse.

Denise Angers propose Claude Jutras, celui-ci refuse.

Claude Lemelin propose Marie-Andrée Savard, celle-ci accepte.

Mireille Harvey propose Michel Fortin, celui-ci refuse.

Alain Desmeules propose Alain Bisson, celui-ci accepte.

Luc Cauchon propose Marie-Josée Lessard, celle-ci accepte.

Chantal Maltais propose Bertrand Ricard, celui-ci accepte.

Il est proposé par Rock Boulianne de mettre fin aux mises en candidature.

9 - Élections des vérificateurs :

Marie-Andrée Savard propose Jean-François Laberge, celui-ci accepte.

Jean-Louis Côté propose Claude Jutras, celui-ci refuse.

Sylvain Gagnon propose Rosaire Lapointe, celui-ci accepte.

Il est proposé par Denise Angers de mettre fin aux mises en candidature.

10- Divers et période de questions :

Bernard Maltais fait un historique des 20 dernières années, dont la pêche hivernale, la pêche d'été, l'apparition de plantes aquatiques, apport de phosphore par les tributaires et des différentes études de CIMA+. Il mentionne une baisse d'évaluation municipale pour une perte d'usage du lac.

Marie-Andrée Savard explique le relargage de cyanobactéries.

Jean-Louis Côté parle des conclusions du plan directeur de l'eau et indique que l'APELN devrait en tenir compte. L'entente avec la municipalité pour la taxe de secteur est à renégocier et il demande une plus grande participation de la municipalité et une contribution des résidents des campings qui ne paient rien pour l'usage du lac pour une plus grande équité.

Rock Boulianne revient avec la mise à l'eau qui est très problématique, car aucune information n'est donnée aux propriétaires des embarcations par les préposés au lavage ce qui fait que la navigation n'est pas sécuritaire. Il demande une augmentation des tarifs pour diminuer l'achalandage. On lui répond que l'APELN a fait des représentations à ce sujet à la municipalité, mais qu'elle n'a rien changé jusqu'à maintenant.

Clément Savard voudrait que des tests chimiques soient faits pour la vérification d'installations septiques.

Jacques Tremblay explique que la sortie du lac au déversoir est ensablée et l'état du déversoir qui est en mauvais état. On lui mentionne que l'inspecteur municipal est au fait de la situation.

Claude Lemelin rappelle que ce sont les lacs qui représentent la beauté de Saint-Aimés-des-Lacs et qu'il faut tous se responsabiliser et demande aux invités de la municipalité d'en prendre note.

Jean-Louis Côté souligne que l'Association doit se servir du gouvernement et de la MRC

pour des subventions. On lui indique que c'est ce qui est fait par le biais de l'OBV-CM. Claude Jutras rappelle différents points concernant le nouveau règlement 350, dont l'aspect important de ne pas vidanger l'antigel dans le lac, car lors de la première mise à l'eau et que cette situation est basée sur la bonne volonté de tous.

11- Rock Boulianne propose la levée de l'assemblée à 11 h 55.

Note : Toutes les propositions ont été acceptées à l'unanimité.

Louise Fortier, présidente

Claude Jutras, secrétaire

Texte du rapport de la présidente

Je peux vous dire qu'encore une fois nous avons été très occupés l'an dernier, nous avons eu plusieurs rencontres pour discuter des enjeux, pour revoir les prochaines étapes de nos plans d'action et nous avons tenté le plus possible de travailler en collaboration avec la municipalité, la MRC et avec l'OBV. Je veux vous rappeler que le CA de votre Association n'a aucun pouvoir, c'est la municipalité qui le détient et conséquemment, nous ne pouvons que leur recommander des actions à prendre. Nous ne sommes pas non plus la police du lac.

Pour 2018-2019, nous avons continué d'exécuter le plan d'action qui vous a été présenté l'an dernier par l'OBV dont Jeanne vous parlera dans quelques instants, ce qui a été fait et de ce qui est dans les plans pour l'année à venir et de ce que ça représente en dollars d'investissements.

Toujours en collaboration avec les gens de la municipalité, nous avons poursuivi les efforts pour la mise à niveau des installations septiques et la végétalisation des berges. Je veux insister sur le « nous », les membres du CA de l'Association, nous ne sommes pas ceux et celles qui veulent vous forcer à faire quoi que ce soit. D'ailleurs, personne ne devrait avoir à être « forcé » de faire quoi que ce soit pour protéger le lac, si l'on veut le garder en santé, continuer d'y naviguer et de s'y baigner. Il faut que les gestes à poser le soient naturellement, même s'il existe des règlements, tout le monde devrait faire sa part sans avoir besoin des règlements. Par exemple, la végétalisation des bandes riveraines a toujours été au cœur des actions à poser par tous et on le répète depuis plus de 20 ans et les organismes qui observent l'évolution et le vieillissement des lacs le recommandent. Il y a plusieurs années, la municipalité a émis un règlement à ce sujet, mais il y a encore des riverains et des riveraines qui ne veulent pas comprendre et qui ne végétalisent pas leur bande riveraine ou qui coupent la pelouse jusque dans le lac, après ça, ils et elles sont surprises de voir les éclosions de fleurs d'eau. Mieux encore, ce n'est surtout pas de leur faute, mais la faute du voisin ou de la voisine... C'est assez, regardons-nous tous et toutes individuellement, et chaque fois que l'on pose un geste, demandons-nous si l'on pourrait faire mieux encore ou même qu'est-ce qu'on pourrait faire pour changer la situation, regardons-nous le nombril individuellement au lieu de perdre notre temps à observer ce qui se passe chez les autres ou ce qu'ils et elles font. Si tout le monde se prend en charge, il n'y aura aucun besoin de surveillance, que ce soit sur l'eau ou sur les terrains. En matière de végétalisation, est-ce nécessaire de répéter que les racines des végétaux font un travail de rétention d'eau surtout quand il y a de grosses pluies qui lavent tout et elles empêchent aussi les sédiments de se retrouver dans le lac sans compter qu'elles se nourrissent de phosphore, donc ce qu'elles absorbent ne s'enfuit pas dans le lac. C'est un petit geste qui a d'énormes répercussions. Soyez assuré.e.s d'une chose, je n'ai pas inventé ça toute seule, ma spécialité c'est la langue française, pas les sciences! même si j'ai tout fait ce que je pouvais pour contribuer à la protection du lac en tant que présidente du CA. Comment se fait-il que l'on voie encore des propriétaires mettre de l'engrais sur leur terrain ou leur pelouse – si ce que vous mettez sur le terrain fait pousser les plantes, sachez qu'une fois que cette matière sera rendue dans le lac – parce qu'elle s'y retrouvera inévitablement – bien elle fera aussi pousser les algues...

Ensuite, il y a autre chose... les neuf membres de CA dont je suis, ont travaillé pendant près d'un mois, en étroite collaboration avec l'OBV à la suite d'une réunion qui avait lieu en avril avec les gens de la municipalité et de la MRC, où on nous a expressément demandé de produire des recommandations pour 1 - modifier le règlement de lavage des bateaux pour la présente saison et 2 - de recommander une tarification de ces lavages. Je

vous l'ai dit tantôt, la moitié des membres a un travail à temps plein ...alors, on a mis beaucoup de choses de côté pour se consulter, écrire, réviser et finalement produire un texte pour modifier le règlement 250 qui existait pour être remplacé par un règlement qui resserrait l'encadrement du lavage des embarcations et exigeait entre autres que les visiteurs qui arrivent avec des bateaux à vagues fassent laver les ballasts de leur embarcation avant de la mettre à l'eau. Il n'y a qu'une place à Clermont où cela peut se faire et c'est chez Adrénaline. Adrénaline est fermé le samedi, alors si on n'a pas pensé à aller faire laver les ballasts de son bateau avant le samedi et que l'on n'a pas de certificat de lavage à présenter, le bateau ne pourra pas être mis à l'eau, c'est tout, c'est simple – c'était ça notre recommandation pour continuer d'empêcher l'importation du myriophylle ou de la moule zébrée, fléaux avec lesquels plusieurs lacs au Québec sont aux prises. Et aussi, on se disait que cette stratégie pourrait en décourager quelques-uns et ainsi répondre à votre demande répétée chaque année de réduire le nombre d'embarcations de visiteurs sur le plan d'eau surtout les fins de semaine, parce qu'on ne peut pas limiter l'accès au lac qui est de compétence fédérale. Dans notre recommandation de tarification, on demandait que les résidents des campings paient pour le lavage de leur bateau, par souci d'équité pour les riverains qui paient la taxe de secteur et pour adhérer au principe de l'utilisateur payeur. Et bien quelle ne fut pas ma surprise d'apprendre qu'à la réunion du conseil municipal du mois de juin, l'ordre du jour n'en faisait pas mention. On ne travaillait pas là-dessus et ça faisait en sorte qu'une autre saison passait dans le beurre. Bien sûr, le conseil s'est repris au mois de juillet et le règlement a été mis en vigueur. Mais ça m'a beaucoup choquée. C'est vrai qu'on a développé une relation agréable avec tout le monde à la municipalité, mais ce n'est pas suffisant, il faut que le travail que le CA de l'Association fait de bonne foi serve à quelque chose.

Et je pense que les membres du CA de l'Association ne sont pas pris au sérieux, pas par les élus et pas non par les membres de l'Association, quand on tient compte du travail que nous faisons. Je viens de vous parler du conseil, mais est-ce nécessaire que je revienne sur ce qu'on dit aux propriétaires depuis plus de 20 ans ... alors que l'on en voit encore se servir du lac comme s'il était éternel. Dans les années 50, les gens ne savaient pas que les gestes qu'ils posaient étaient dommageables, aujourd'hui il n'y a pas un citoyen ou une citoyenne qui n'est pas sensibilisée à l'environnement et malgré ça, on épand encore de l'engrais sur les pelouses, on les tond jusqu'au maximum possible, on ne végétalise pas, on entend encore parler de fosses septiques défoncées, de renversement de produits toxiques sur les terrains, on n'utilise pas de produits biodégradables dans nos maisons... et en plus, on a combien de propriétaires ici aujourd'hui, une cinquantaine... où sont les autres, il y a près de deux cents propriétaires riverains du lac, ils pensent que ce qui se passe autour du lac et dans le lac ne les concerne pas, que notre travail n'est pas suffisamment important ou valable ou quoi d'autre encore... alors ils et elles ne se présentent pas ici... ?

La constatation de tout ça a été suffisante pour que je décide de ne pas renouveler mon mandat ni comme présidente du CA ni comme membre du CA, désolée! Dans sa chanson « ordinaire », Charlebois dit « y en aura d'autres plus jeunes, plus fous », alors je vais laisser la chance à d'autres plus jeunes de changer le monde de Saint-Aimé-des-Lacs. Je tiens à remercier tous les membres du CA que je vous ai présentés tantôt de m'avoir élue comme présidente année après année. J'ai adoré diriger le CA - parce que j'aimerais faire une petite mise au point ici : ce sont les membres du CA qui élisent la personne à la présidence, à la vice-présidence, au secrétariat, à la trésorerie et c'est ensemble qu'ils forment les comités. Alors je vous demande, à vous qui êtes présents et présentes de les aider, il y a près de deux cents propriétaires autour du lac, les 7 ou 8 ou 9 membres du CA ne peuvent pas tout faire seuls à votre place, il faut se mobiliser et s'impliquer car c'est

ensemble que les choses arrivent. C'est important et j'ai bien sûr l'intention de mettre la main à la pâte comme tout autre propriétaire!

Avant de passer la parole à Michel, j'aimerais revenir sur quelques points qui ont été soulevés l'an dernier :

- l'abolition de la taxe de secteur : le CA a statué que la taxe de secteur devait être conservée telle quelle, ça nous coûte des peanuts, moins de 0,04 \$ du 100 \$ d'évaluation et c'est la façon la plus équitable de créer un fonds pour la protection de l'environnement. Faire payer le lavage des bateaux comme cela a été suggéré ne serait pas équitable parce que tout le monde n'a pas de bateau, moi la première;
- la gestion de la rampe de mise à l'eau : vous avez proposé que le CA en soit responsable, le CA de l'Association est un groupe de BÉNÉVOLES, il n'a pas les ressources humaines ni financières pour gérer et payer du personnel. En plus, comme la rampe de mise à l'eau doit appliquer un règlement, qu'elle se trouve à la plage municipale, ce n'est que naturel que ce soit géré par la municipalité qui est la seule, je le rappelle, qui détient le pouvoir de faire respecter les règlements;
- les frais de lavage des bateaux des campings et l'augmentation des tarifs de lavage : dans notre document de recommandation déposé à la municipalité en mai, ces deux points sont traités, pour plus d'informations à ce sujet, je vous invite à vous adresser au Conseil;
- finalement, les statistiques de mise à l'eau : nous avons produit un document pour la municipalité où les renseignements de chaque embarcation pourraient être consignés pour nous permettre de savoir le nombre d'embarcations et d'obtenir tous les renseignements les concernant.

Voilà. Je vais maintenant passer la parole à Michel...

